

PUCES CREATIVES DE SAINT PERDON

DIMANCHE 19 MAI 2019

Manifestation ouverte à tous (particuliers, professionnels, associations)

COUPON D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM : Date de naissance :/...../.....

Adresse : Code Postal : Commune :

Adresse mail : Tél : Particulier /professionnel (rayer la mention inutile)

Photocopie recto/verso (cocher la case correspondante)

- CNI N° Délivré(e) le Par
- PASSEPORT
- PERMIS DE CONDUIRE

➤ Pour les professionnels, une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce

N° immatriculation de votre véhicule.....

Nombre de table(s).....x 10€ =€ paiement par chèque ou espèces à l'ordre de : association les petites mains

Je soussigné(e),.....déclare avoir pris connaissance du règlement des puces créatives et j'en accepte les termes.

Le.....à.....

SIGNATURE

Coupon à compléter et à retourner avant le 11 mai 2019 à: Mme DELARUE MH, 124, rue des alizés- 40090 SAINT PERDON

Règlement Puces créatives

1. Cette manifestation est organisée par l'association « Les petites mains » de Saint Perdon .Elle se déroulera le *dimanche 19 mai 2019 de 8h30 à 17h30* dans la salle polyvalente.
2. *Installation de 7h30 à 9h.* Passé cette horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire .Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration.
4. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
5. Les particuliers ayant déjà participé à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile 2019 ne sont pas autorisés à s'inscrire à une troisième.
6. Pour que votre inscription soit prise en compte et validée, vous devez faire parvenir à l'association *avant le 16 mai 2019* : le *paiement de votre emplacement, cette fiche complétée et signée ainsi que la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité* (pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce).
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que se soit contre les organisateurs.
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'association.

Pour tout renseignement contacter le 06.71.43.78.30 ou petitesmains.st-perdon@sfr.fr